

F09

BOISEMENTS ALLUVIAUX SPONTANES

Habitats d'intérêt communautaire concernés

Frênaie oxyphylle à *Fraxinus angustifolia* * (91E0 *)

Forêt mixte à chêne pédonculé, Orme lisse (91FO)

Mégaphorbiaie (6430)

Espèces d'intérêt communautaire concernées

Loutre d'Europe (1355), **Vison d'Europe* (1356*)**, **Rosalie des Alpes* (1087*)**, Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304) (lisière), Grand Murin (3124), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323), Lucane cerf-volant (1083).

Bondrée apivore (EA072), Milan noir (EA073), Bihoreau gris (EA023).



Enjeux :

Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale par le maintien des surfaces et la poursuite de pratiques « douces » de gestion des boisements ; maintenir le caractère inondable des parcelles ; restaurer/améliorer l'habitat aulnaie-frênaie.

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

1. **Maintenir les boisements alluviaux** : pas de défrichement, pas de transformation par plantation et pas de travaux hydrauliques, pas de produits phytosanitaires.
Point de contrôle : contrôle de l'intégrité des milieux prioritaires selon l'état initial.
2. **Maintenir une bande rivulaire de 5 mètres** de large par rapport au bord du cours d'eau en cas d'exploitation.
Points de contrôle : contrôle sur place d'une bande rivulaire le long des berges.
3. Effectuer les travaux forestiers **en dehors de la période du 1er avril au 31 juillet** (période de reproduction de la faune).
Point de contrôle : contrôle sur place du respect des périodes de travaux.
4. **Maintenir des vieux arbres, arbres sénescents, chandelles, et/ou arbres à cavités**, à raison de 2 à 3 arbres/ha (sauf en cas de risque pour la sécurité à proximité de chemins ou de points d'accès fréquentés par le public).
Points de contrôle : contrôle sur place de la présence de 2 à 3 arbres de ce type par ha.

RECOMMANDATIONS :

1. Eviter les coupes la même année sur des surfaces supérieures à 1ha d'un seul tenant
2. Maintenir une bande rivulaire de 8 m de large lors de l'exploitation
3. Lors des coupes, maintenir quelques baliveaux des essences principales
4. Utiliser un matériel adapté à la fragilité des sols hydromorphes pour effectuer les opérations prévues : engins de faible portance, pneus basse pression etc.
5. Conserver et entretenir les arbres têtards autrefois « balises » des angles de parcelles
6. Maintenir quand il y en a, des vieux arbres, arbres sénescents, chandelles, et/ou arbres à cavités, à raison de 4 à 6 arbres/ha
7. Laisser au sol une partie du bois mort et des vieilles souches non bucheronnées (sauf risque d'embâcles)
8. Privilégier le débardage à cheval

CREATION ET ENTRETIEN D'UN ARBRE TETARD

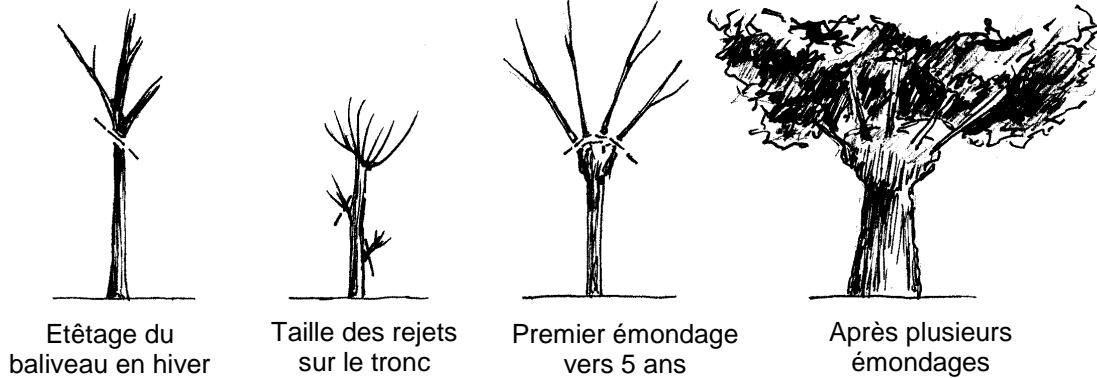
Dans nos campagnes, le rôle principal des têtards était de produire régulièrement du bois de chauffage. Aujourd'hui ce rôle régresse, mais l'entretien et le renouvellement de ces arbres peuvent être motivés par la conservation de l'authenticité des paysages locaux, leur rôle écologique, le maintien des berges...

Quels arbres ?

Il faut choisir des espèces traditionnellement utilisées, capables de supporter ce traitement : ce sont surtout **le frêne**, **les chênes** et **le saule blanc** mais on trouve également **l'érable champêtre** et **le charme**. Les ormes têtards, autrefois très nombreux, ont disparu suite à la maladie de la graphiose.

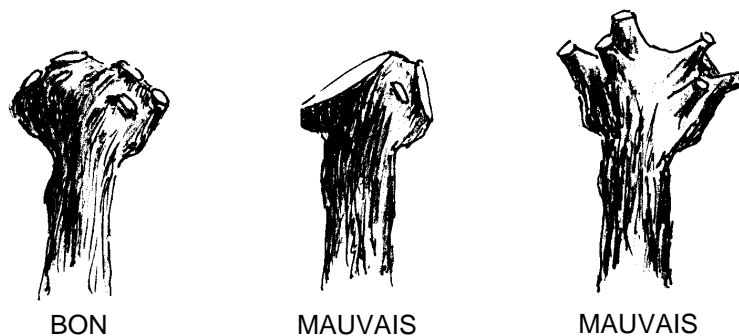
Création à partir d'un jeune arbre (Etêtage)

- Choisir un baliveau vigoureux au tronc bien formé de 8 à 15 cm de diamètre
- Se fixer la hauteur de l'étêtage : en général 2 m pour protéger les repousses des dégâts du bétail
- En hiver, couper l'arbre à la hauteur fixée. La coupe doit être bien nette et légèrement en biseau pour éviter que l'eau ne stagne sur sa surface
- Au printemps, des rejets apparaissent au niveau de la coupe. éliminer ceux qui se forment trop bas sur le tronc par rapport à la future tête



Émondage (ou bûchage)

C'est l'opération qui consiste à couper les branches sur la tête de l'arbre. Elle se fait toujours en hiver, c'est une récolte de bois. Le premier émondage a lieu vers 5 ans puis les suivants se font tous les 8 à 15 ans, selon les espèces et le type de sol. C'est un maximum car au-delà, les plaies sont trop importantes et la coupe épuise l'arbre. Les branches doivent être coupées proprement au ras de la tête. On ne laisse pas de chicot; on n'enlève pas non plus des morceaux de la tête.



Cas du chêne : pour les chênes âgés, certains pensent qu'il est préférable de conserver une branche en guise de tire-sève pour aider le redémarrage des pousses. Cette branche doit cependant être supprimée l'hiver suivant pour ne pas déséquilibrer et épuiser l'arbre.

Il faut savoir que les arbres traités en têtard deviennent moins vieux que ceux menés en haut-jet car les émondages sont "stressants" et des pourritures se développent facilement au niveau de la tête. Cependant, s'ils sont exploités correctement et régulièrement, ils deviendront de vénérables centenaires.